

A NNEE 1963 -0- N° 325/PR/MSPAS

Décret portant additif au Décret n°62-238/PR/MSPAS du 1er Juin 1962 portant modification du tarif de remboursement des frais de traitement et diverses cessions applicables aux personnes hospitalisées au compte des divers budgets et aux particuliers à leurs frais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU le Décret n°62/PR du 13 Février 1962 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n°111/PR/Cab du 15 Avril 1961 fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la Délibération n°57-3 du 19 Janvier 1957 de l'Assemblée Territoriale du Dahomey ;
- SUR la proposition du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R Ê T E :

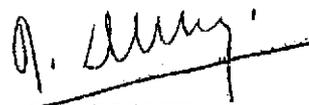
Article 1er - La lettre-clé suivante est à ajouter à l'article 15 du Décret de référence :

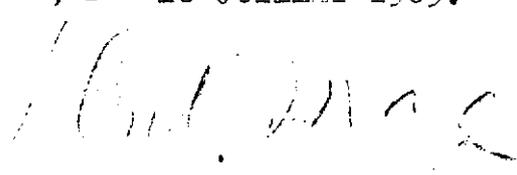
A.M.M. = 100

Article 2 - Le Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey -

PORTO-NOVO, le 16 JUILLET 1963.

Par Le Président de la République,
Le Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales,


R. DEROUX


H. MAGA

AMPLIATIONS

PR	15	D.S.P.	2
AND	2	S.G.G.	4
Ministres	13	J.O.R.D.	1